



INDEX ÉGALITE FEMMES HOMMES



Depuis le 1er mars 2020, les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent publier chaque année un Index de l'égalité femmes/hommes. Celui-ci permettra une analyse et un suivi dans le temps de l'évolution de l'égalité salariale dans les entreprises sur l'ensemble du territoire national. Cet Index se mesure sur une échelle de 100 points.

Pour cette première année, Next Decision publie son Index 2018/2019 obtenu par l'évaluation des 4 indicateurs définis par la loi :

1. Suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes à postes équivalents
2. Égalité des chances en matière d'augmentation
3. Évolution salariale des femmes ayant été en congé maternité ou d'adoption
4. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au niveau des 10 plus hautes rémunérations

Index 2018/2019 publié le 1er mars 2020 : 84 points/100

Période de référence : Du 01/07/2018 au 30/06/2019

”

Next Decision est fière d'afficher un Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes bien supérieur à l'index légal de 75 points, en dessous duquel des mesures correctives sont obligatoires. A la fois fière et consciente des efforts à fournir pour que ce score évolue positivement et reflète au mieux les valeurs humanistes de l'entreprise. Dans le domaine du numérique où les entreprises peinent à recruter de nouveaux talents, les femmes n'occupent pas plus de 30 % des postes. C'est sans doute là la première des inégalités. Alors, chez Next Decision, nous le clamons haut et fort : Mesdames, n'hésitez plus, rejoignez-nous et profitez des belles carrières qu'offrent les métiers du numérique !

”